



F. Eberhard et M. Polanco, 4.12.2015

Rapport 2015 de l'OFAS sur les scénarios démographiques

Effets des nouveaux scénarios démographiques de l'OFS et des nouvelles bases techniques de l'invalidité de l'OFAS sur le financement de l'AVS, de l'AI et du régime des APG

Table des matières

1	Introduction	3
2	Les principales différences	3
2.1	Scénarios démographiques.....	3
2.2	Nouvelles bases techniques de l'invalidité	6
3	Conséquences pour les assurances	8
3.1	Conséquences sur les cotisations	8
3.2	Conséquences pour l'AVS (voir tableau 1 en annexe)	8
3.3	Conséquences pour l'AI (voir tableau 2 en annexe)	10
3.4	Conséquences pour le régime des APG (voir tableau 3 en annexe)	12
4	Annexe – Comptes	13

1 Introduction

L'évolution attendue de la population totale et de la population active compte parmi les principaux éléments des modèles de calcul qu'utilise l'OFAS pour effectuer ses projections du développement financier à long terme des assurances sociales qui relèvent de son domaine de compétences (AVS, AI, EO, EL et AFA).

Tous les cinq ans, l'Office fédéral de la statistique (OFS) publie des scénarios concernant l'évolution démographique en Suisse. Après une longue préparation, les nouveaux scénarios démographiques, élaborés avec le concours des groupes d'utilisateurs concernés, ont été publiés le 22 juin 2015¹. Tenant compte des tendances démographiques les plus récentes et des changements du contexte économique, politique et social, ils remplacent les scénarios de l'année 2010². Pour préparer ses comptes, l'OFAS utilise le scénario de référence A-00-2015 qui remplace le scénario A-17-2010.

En ce qui concerne l'assurance-invalidité, l'OFAS utilise, en complément des scénarios de l'OFS, des bases techniques qui sont tout aussi importantes, pour sa projection du nombre pondéré de rentes. Ces bases techniques, qui se fondent sur l'analyse des données tirées des registres administratifs, ont été actualisées par l'OFAS en mai 2015. Elles remplacent celles de l'année 2010³.

Le présent article montre comment les nouveaux scénarios démographiques et les bases techniques de l'invalidité mises à jour influent sur les comptes de l'AVS, de l'AI et du régime des APG.

2 Les principales différences

2.1 Scénarios démographiques

Les nouveaux scénarios démographiques de l'OFS fournissent une estimation de l'évolution de la population totale et de la population active pour la période de 2015 à 2065. Le présent article compare le nouveau scénario de référence A-00-2015 avec le scénario A-17-2010 que l'OFAS utilisait auparavant. Il se contente de décrire les principaux changements et les conséquences effectives sur les prévisions de l'évolution financière de l'AVS, l'AI et des APG jusqu'en 2035 et ne donne qu'une description sommaire des hypothèses à la base des deux scénarios. Le lecteur souhaitant obtenir des précisions complémentaires peut se référer aux publications susmentionnées de l'OFS.

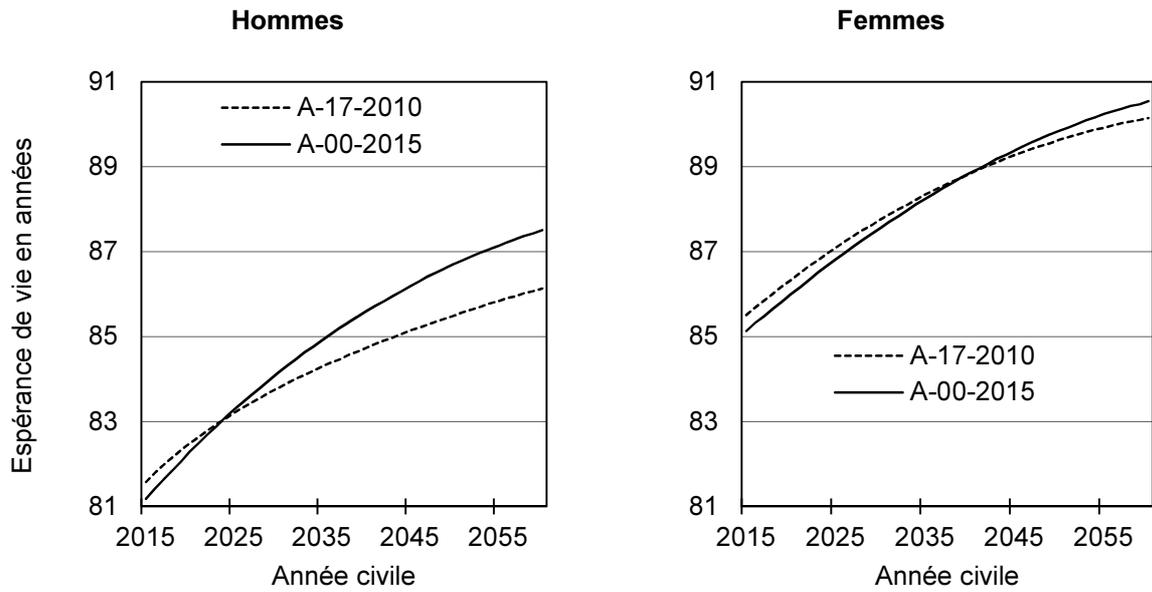
- **Espérance de vie** : la mortalité prospective des personnes ayant dépassé l'âge de 90 ans est clairement revue à la hausse. Dans les autres tranches d'âge, les ajustements sont moins marqués, mais on attend dans l'ensemble une mortalité plutôt plus basse. Globalement, selon les nouveaux scénarios, l'espérance de vie à 65 ans a été revue à la baisse pour l'année 2030, notamment pour les femmes. L'espérance de vie devrait continuer d'augmenter. Par ailleurs, il paraît probable que l'espérance de vie des hommes se rapproche encore de celle des femmes (figure 1).

¹ Office fédéral de la statistique (OFS), Les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2015 - 2045, Neuchâtel, 2015

² Office fédéral de la statistique (OFS), Les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2010 - 2060, Neuchâtel, 2010

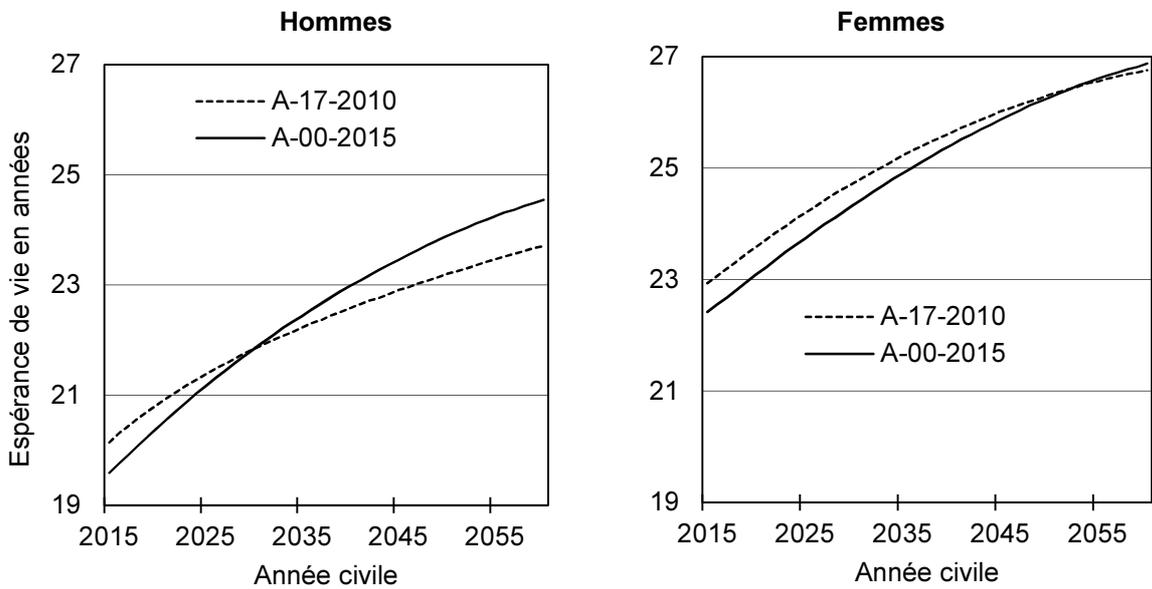
³ Friedli, T.K et Schluep, K.: *Bases de calcul 2010*, dans Sécurité sociale CHSS 2/2011

Figure 1 : Espérance de vie à la naissance, par année civile



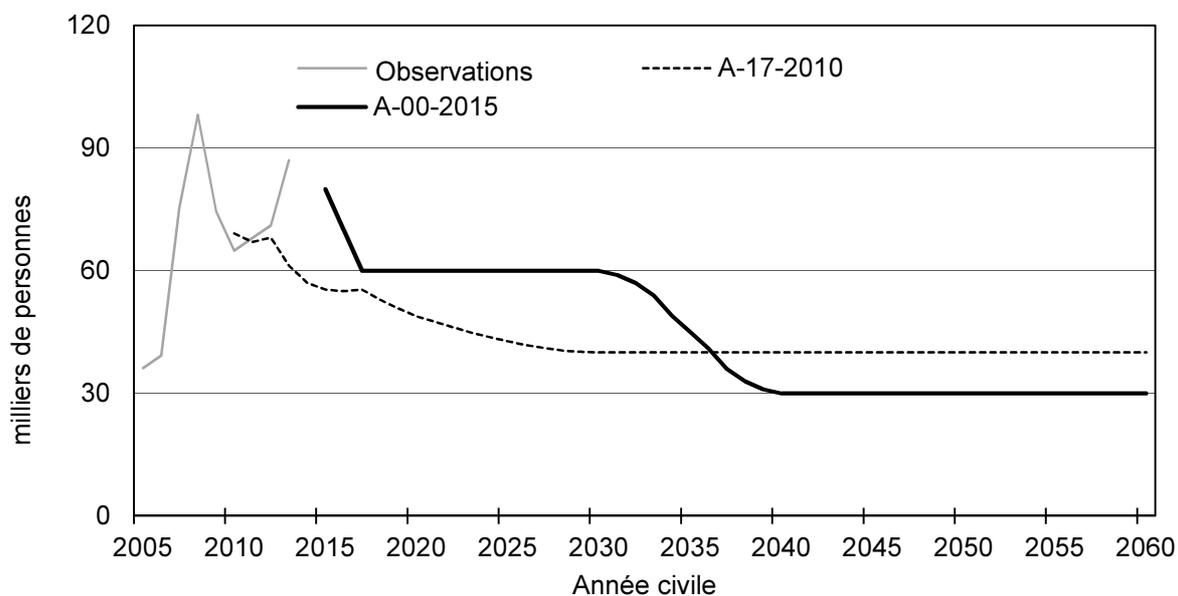
En raison de l'augmentation de la probabilité de décès des personnes plus âgées, la correction de l'espérance de vie des personnes à l'âge de la retraite est légèrement plus importante. Le nouveau scénario envisage une augmentation un peu plus marquée que le scénario précédent, mais on suppose qu'elle sera un peu plus faible chez les personnes qui atteignent actuellement l'âge de la retraite (figure 2).

Figure 2 : Espérance de vie à l'âge de 65 ans, par année civile



- **Migration** : le solde migratoire est plus élevé que prévu dans les anciens scénarios. Jusqu'en 2036, on s'attend à ce qu'il dépasse les anciennes prévisions. Les années suivantes, il devrait par contre être inférieur aux anciennes estimations. En raison du solde migratoire plus élevé, la part de la population active augmente davantage que celle des enfants, des jeunes et des personnes ayant atteint l'âge de la retraite (figure 3).

Figure 3 : Migration



- **Activité lucrative** : dans l'ensemble, le taux d'activité attendu sur la base du nouveau scénario est un peu plus élevé que sur la base de l'ancien scénario (figure 4). Cette évolution présente toutefois des différences selon les groupes. Le taux est plus bas chez les adolescents et les jeunes adultes ainsi que chez les hommes en général, tandis qu'il progresse chez les femmes, notamment dans la tranche d'âge entre 30 et 40 ans (figure 5). Le nouveau scénario tablant sur une hausse du nombre de personnes en âge de travailler et sur un taux d'activité moyen plus élevé que dans le scénario précédent, la population active devrait augmenter davantage.

Figure 4 : Population active

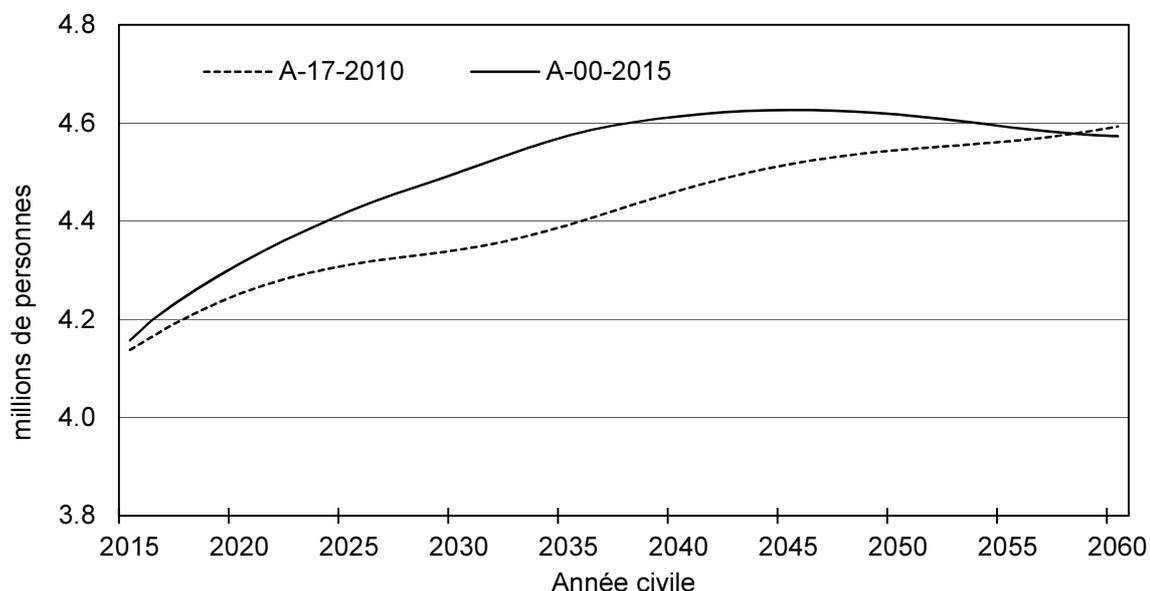
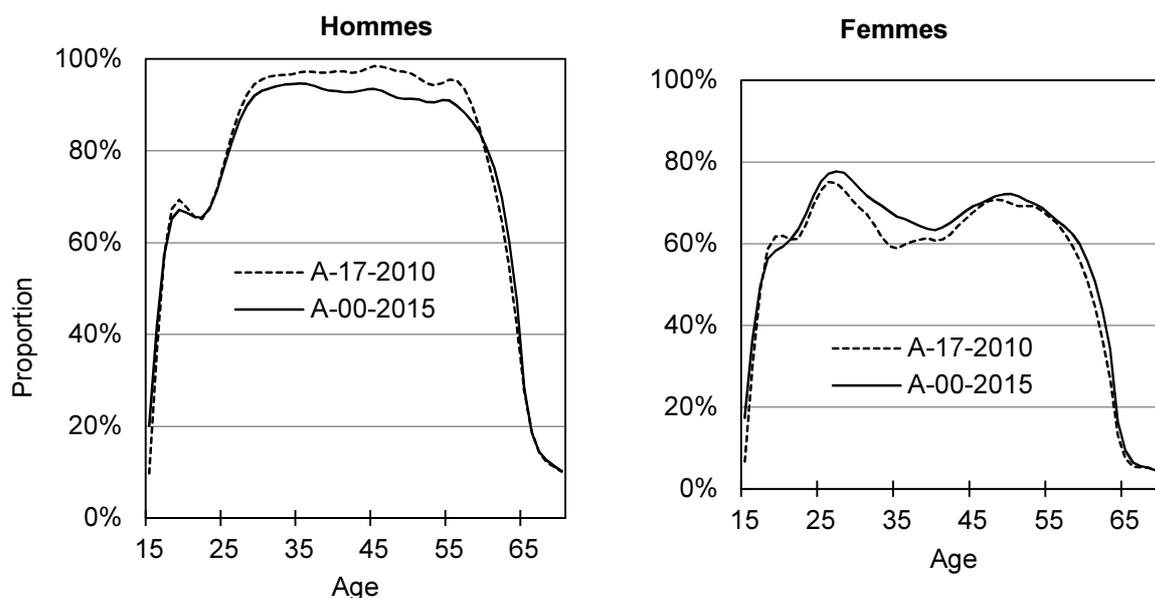


Figure 5 : Taux d'activité en 2030, en EPT et par âge



- **Fécondité** : le nouveau scénario table sur une légère hausse du taux de natalité. Contrairement aux scénarios précédents qui appliquaient des taux constamment faibles, il prévoit une progression de la natalité.

2.2 Nouvelles bases techniques de l'invalidité

Les bases techniques de l'invalidité 2015 ont été calculées à partir des données des registres des années 2008 à 2012, ajustées au printemps 2015.

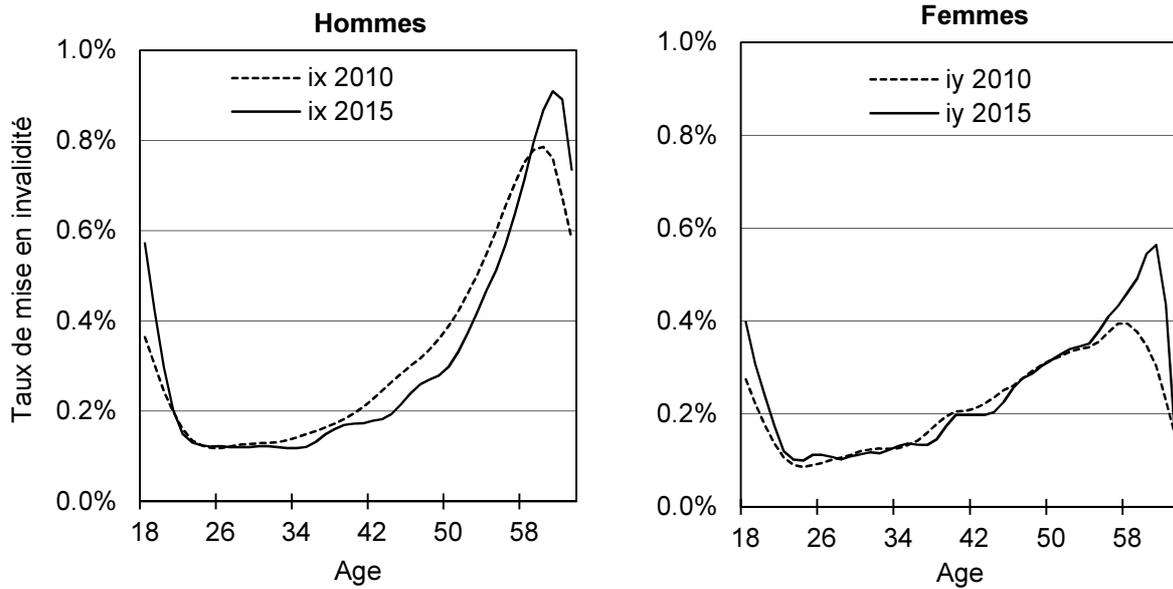
Toutes les entrées et sorties de l'assurance-invalidité survenues entre 2012 et le printemps 2015 ont ainsi été prises en considération.

Pour estimer la nouvelle somme des rentes d'invalidité et le nouvel effectif de rentes, on se fonde sur la structure d'âge des probabilités d'entrée et de sortie de l'assurance-invalidité. Par rapport aux bases techniques précédentes – tirées des registres de la période 2003 à 2007 –, la fréquence des entrées a beaucoup diminué. L'estimation est fournie sur la base des fréquences de l'année précédente. L'illustration suivante (figure 6) se fonde sur la probabilité de survenance d'une invalidité en 2014.

La comparaison montre que, jusqu'à l'âge de 25 ans, les fréquences relatives d'une invalidité ont augmenté tant chez les femmes que chez les hommes, de sorte que le nombre de nouvelles rentes a un peu moins diminué dans ce groupe d'âge que dans les autres. Il faut tenir compte ici du fait qu'une part importante des nouvelles rentes sont octroyées pour cause d'infirmité congénitale.

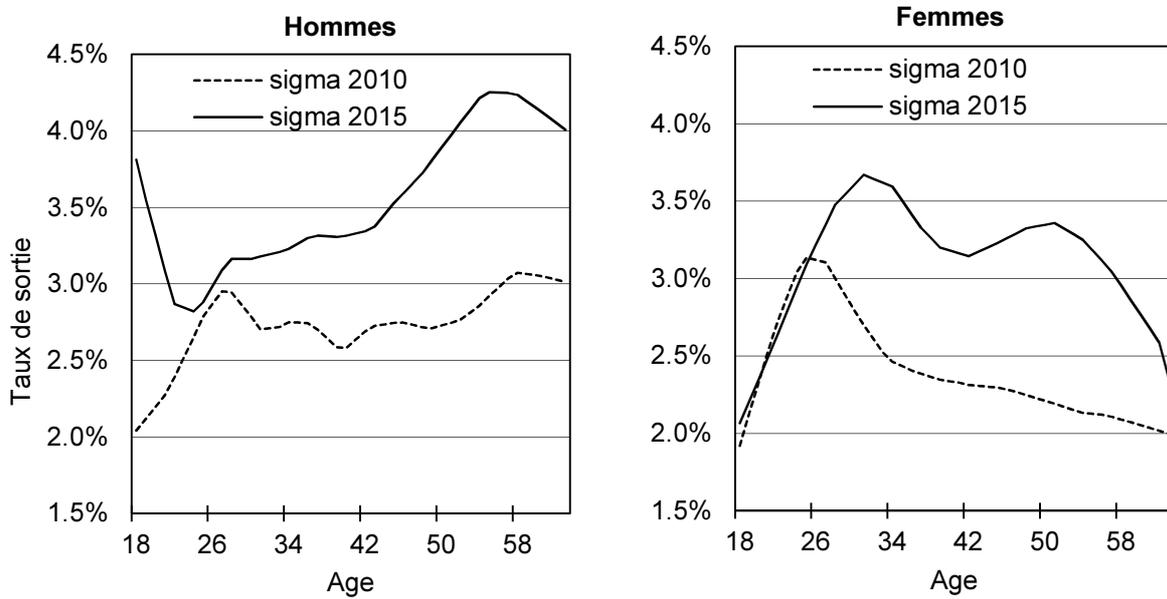
C'est dans la tranche d'âge entre 35 et 50 ans que les fréquences relatives ont diminué le plus fortement, alors qu'elles augmentent les dernières années qui précèdent l'âge du départ à la retraite. Les valeurs pour les deux sexes ont continué de se rapprocher.

Figure 6 : Probabilités standardisées d'une mise en invalidité, par âge



Les probabilités de sortie de l'assurance-invalidité sont exprimées en pourcentage des effectifs de l'assurance. Contrairement aux probabilités de mise en invalidité, une standardisation n'est pas nécessaire (figure 7). Les probabilités ont augmenté dans tous les groupes d'âge. Avec la hausse de l'âge moyen au moment de la mise en invalidité, il en résulte une diminution de la durée moyenne de versement des prestations.

Figure 7 : Sortie de l'assurance-invalidité, par âge



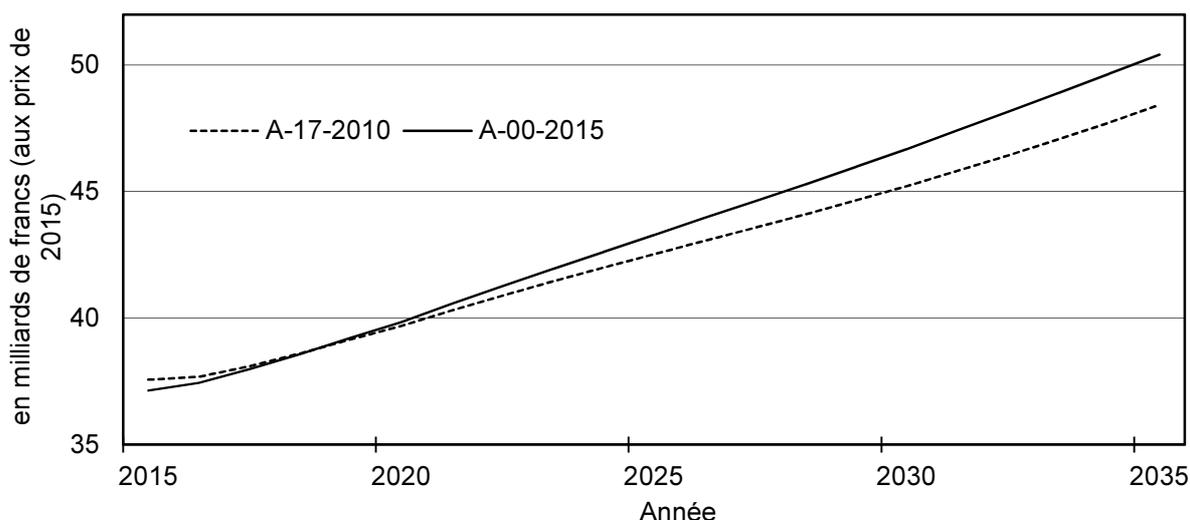
3 Conséquences pour les assurances

3.1 Conséquences sur les cotisations

La figure 8 illustre la modification de la somme des cotisations de toutes les assurances concernées. Pour 2035, la nouvelle estimation de cette somme est plus élevée de 4 % par rapport à l'ancienne, ce qui correspond à l'évolution démographique escomptée.

L'estimation du taux d'activité a été légèrement revue à la baisse au début, puis à la hausse à la fin de la période. Les effets sur les cotisations seront plus faibles que l'évolution démographique. Les effets de la modification de la structure d'âge sont négligeables.

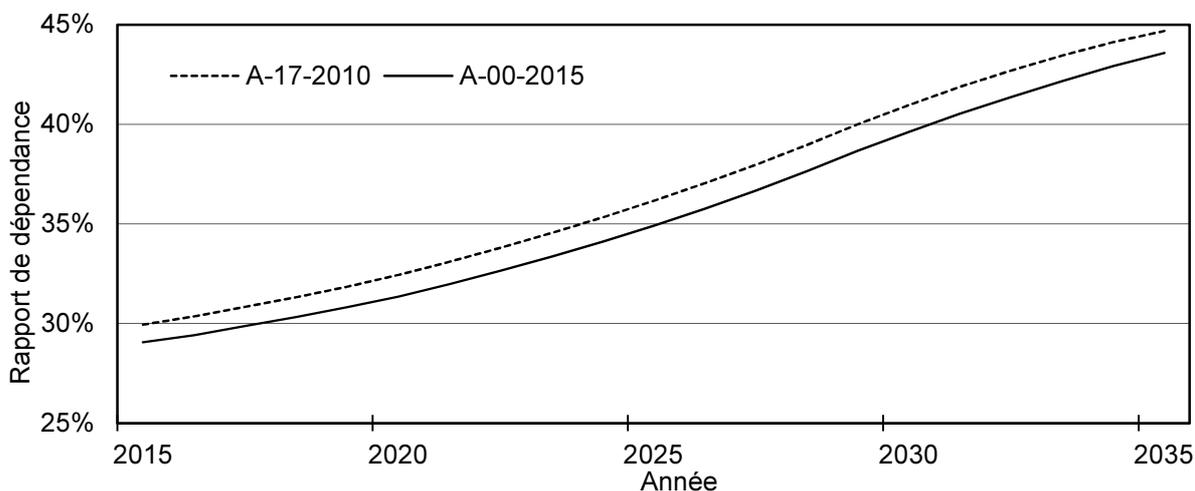
Figure 8 : Somme des cotisations (AVS/AI/APG)



3.2 Conséquences pour l'AVS (voir tableau 1 en annexe)

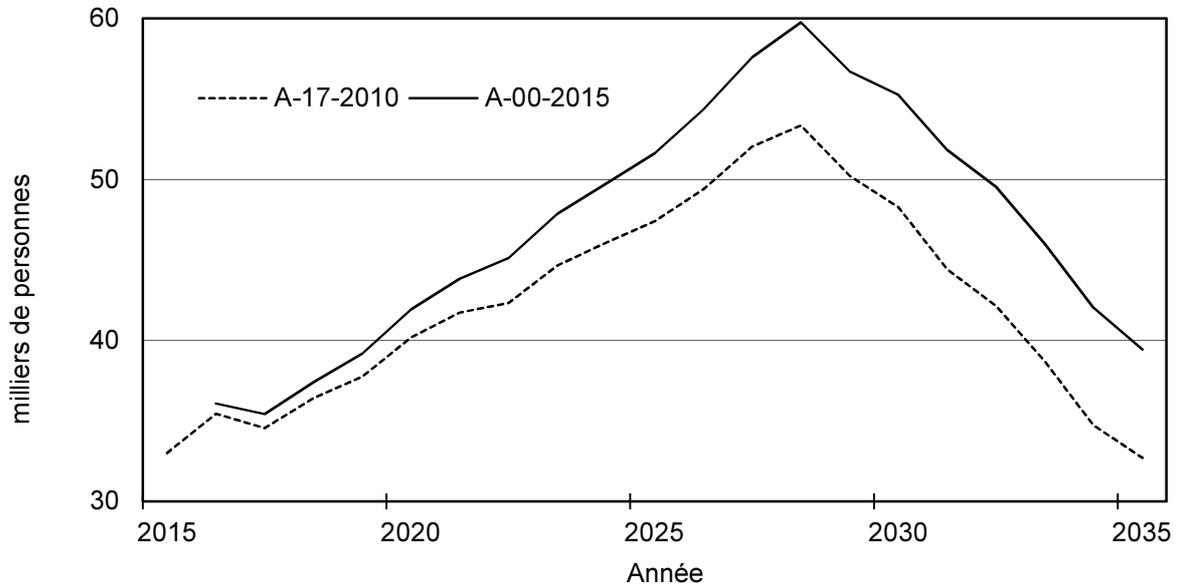
L'évolution du résultat de l'AVS dépendra de façon considérable du rapport entre la croissance de la population active et celle des retraités. Si l'âge de la retraite, le taux d'activité et l'évolution des prix et des salaires restaient inchangés, l'évolution du résultat pourrait être déduite directement de l'évolution du rapport de dépendance des personnes âgées (figure 9). Dans le nouveau scénario, le nombre estimé de personnes à l'âge de la retraite a été revu à la hausse, mais moins fortement que le nombre des enfants et des personnes en âge de travailler. On continue de tabler sur une hausse du rapport de dépendance, mais la progression devrait ralentir en raison de l'important solde migratoire des personnes en âge de travailler.

Figure 9 : Rapport de dépendance



Les chiffres absolus déterminent l'évolution du rapport de dépendance. Globalement, on s'attend à une croissance plus rapide de la population. Les prévisions du nombre de personnes à l'âge de la retraite sont elles aussi revues à la hausse. La figure 10 illustre l'évolution de la croissance du nombre de personnes ayant dépassé l'âge ordinaire de la retraite selon l'ancien et le nouveau scénario.

Figure 10 : Croissance du nombre de personnes à l'âge de la retraite



Avec le nouveau scénario, les prévisions pour 2035 conduisent à réévaluer de 4 % les recettes de l'assurance et de 2,6 % les dépenses en termes réels. Cette adaptation assez modeste entraîne une amélioration du compte de capital de plus de 10 milliards de francs.

Sur une base annuelle, la modification ne représente que quelques pour-mille et se situe à l'intérieur de la fourchette obtenue en appliquant le scénario « haut » et « bas » de l'OFS.

Figure 11 : Cotisations et prestations dans l'AVS

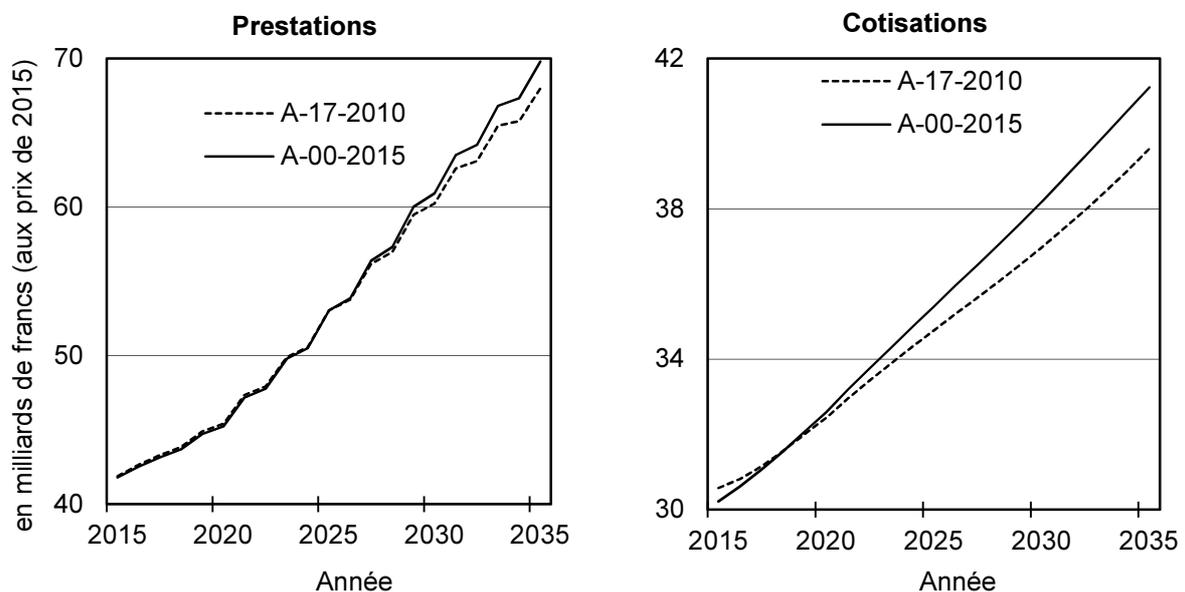
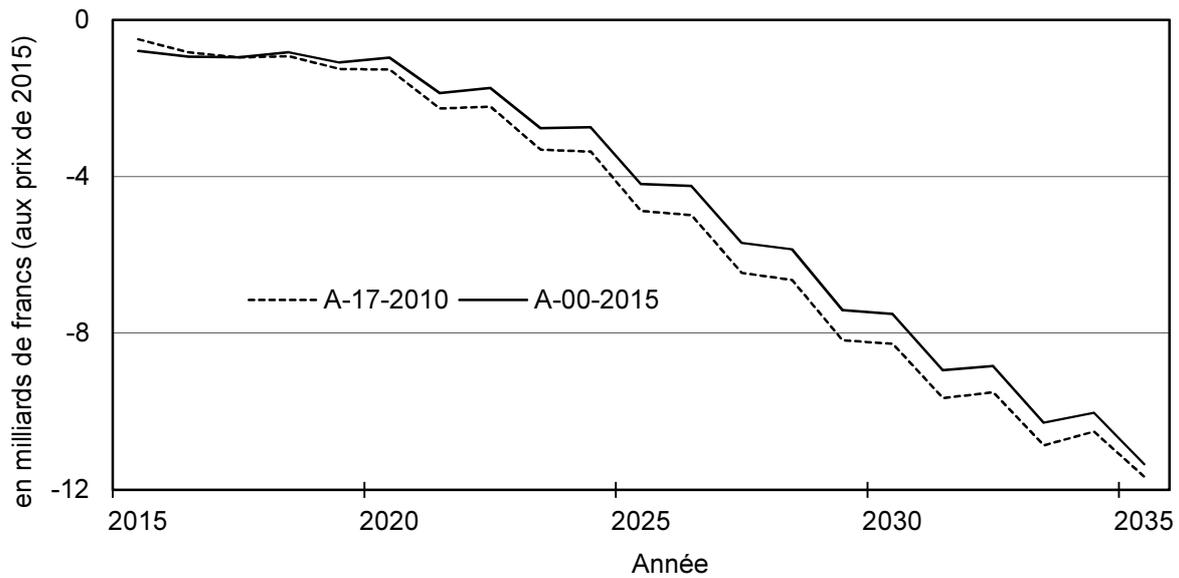


Figure 12 : Résultat de répartition de l'AVS

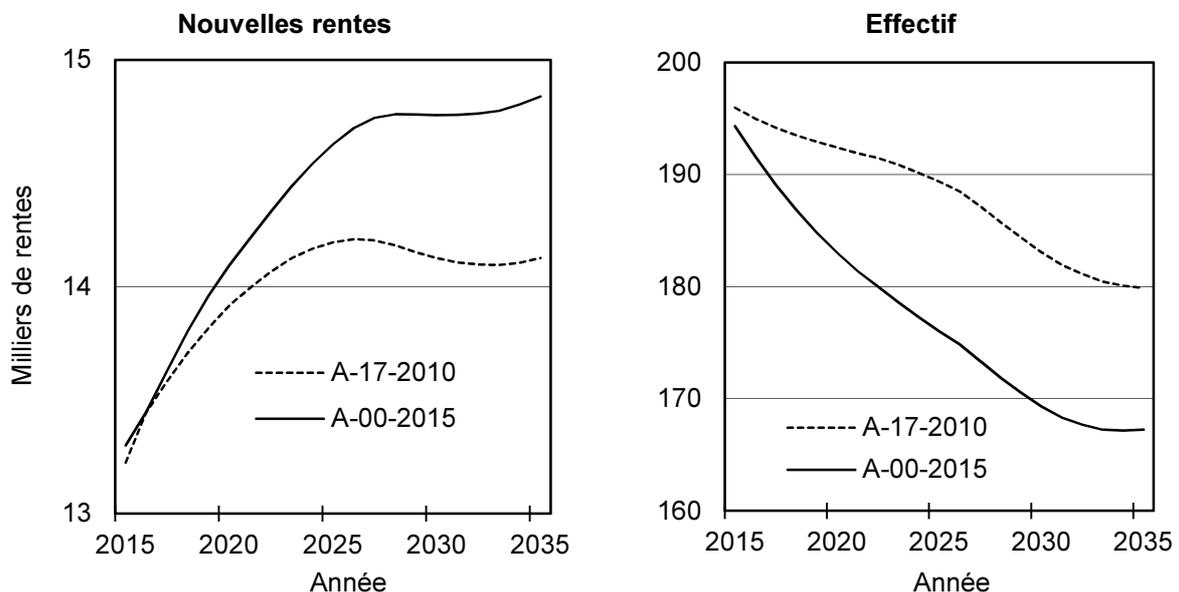


3.3 Conséquences pour l'AI (voir tableau 2 en annexe)

Dans l'assurance-invalidité, les différences découlant du nouveau scénario sont beaucoup plus importantes que dans les autres assurances. Les nouvelles estimations sont sensiblement plus positives surtout en raison de l'adaptation des bases techniques de l'invalidité. Selon les prévisions, le taux de mise en invalidité cessera de diminuer.

Au cours des dix dernières années, le nombre de nouvelles rentes a continuellement baissé. L'année 2014 est la première à connaître une légère progression. Avec l'augmentation de la population en âge de travailler et la hausse de l'âge moyen dans cette tranche d'âge, on s'attend à une remontée du nombre de nouvelles rentes d'invalidité ces prochaines années. Jusqu'ici, la progression était estimée à 7 % pour 2025. Avec le nouveau scénario, elle est passée à 10 %. Après 2025, la tendance s'atténuera de nouveau, parce que les représentants de la génération à forte natalité atteindront l'âge de la retraite, ce qui modifiera la structure d'âge et donc le taux de mise en invalidité. Bien que la hausse du nombre de nouvelles rentes sera plus importante que prévu, la nouvelle estimation de l'effectif des rentes prévoit une diminution plus marquée.

Figure 13 : Nombre de rentes d'invalidité pondérées, par année civile



Ces dernières années, le nombre de passages de l'AI à l'AVS a été supérieur que celui des nouvelles rentes AI, ce qui explique la baisse des effectifs. Les nouvelles bases techniques de l'invalidité illustrent mieux le fait qu'une grande partie des rentes AI est accordée au cours des dernières années précédant le départ à la retraite. Il est vraisemblable que cela mettra un terme à la sous-estimation du résultat de l'AI constatée ces dernières années.

Par ailleurs, on peut s'attendre à ce que la croissance démographique entraîne une augmentation du produit de la TVA, ce qui devrait se traduire par une hausse des recettes de l'AI en raison du désenchevêtrement de la contribution de la Confédération intervenu en 2014. Selon les nouvelles hypothèses, la dette de l'AI auprès de l'AVS devrait être épongée d'ici à 2028.

Figure 14 : Cotisations et prestations dans l'AI

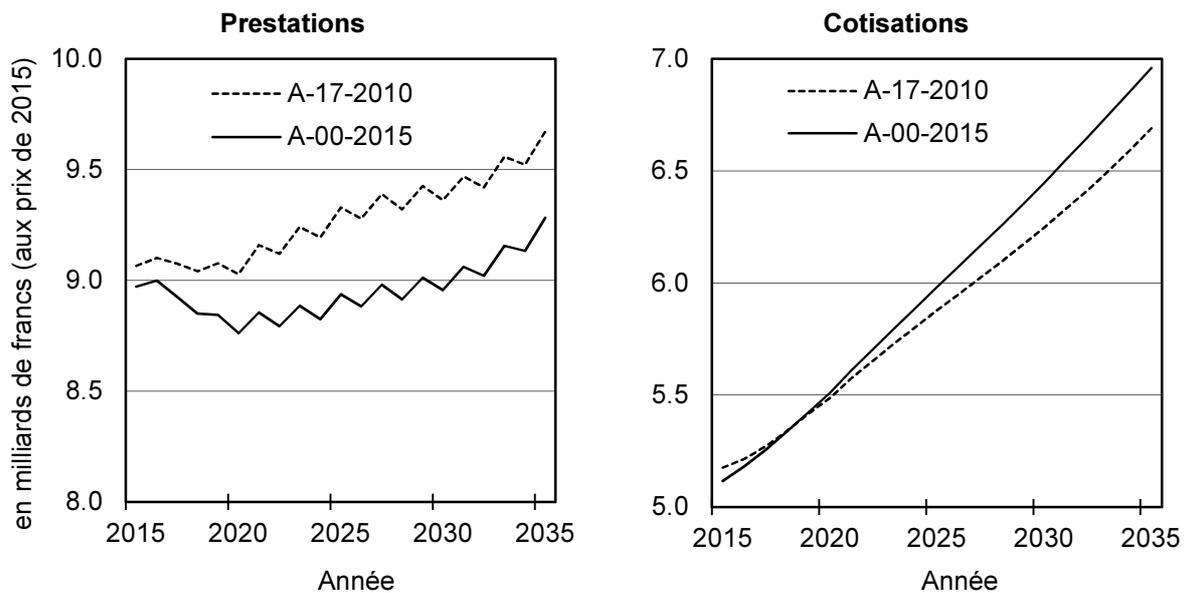
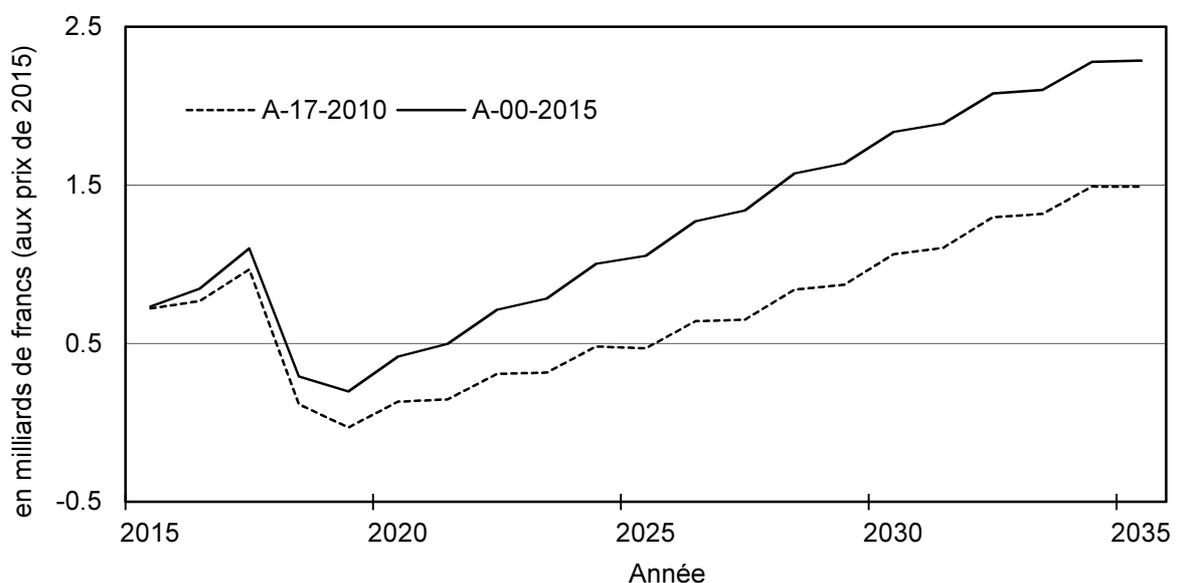


Figure 15 : Résultat de répartition de l'AI



3.4 Conséquences pour le régime des APG (voir tableau 3 en annexe)

Le régime des APG est la seule assurance pour laquelle l'estimation du résultat de répartition fondée sur le scénario de référence A-00-2015 est moins élevée qu'avec l'ancien scénario. Bien que les prévisions concernant les cotisations aient été revues à hausse, dans le même ordre de grandeur que pour les autres assurances, les estimations du résultat de répartition sont quant à elles revues à la baisse. Les ajustements apportés du côté des prestations sont en effet plus importants en raison de l'augmentation du taux de fécondité et de la participation accrue des femmes au marché du travail, ce qui entraîne une hausse plus que proportionnelle des allocations en cas de maternité.

Figure 16 : Cotisations et prestations dans le régime des APG

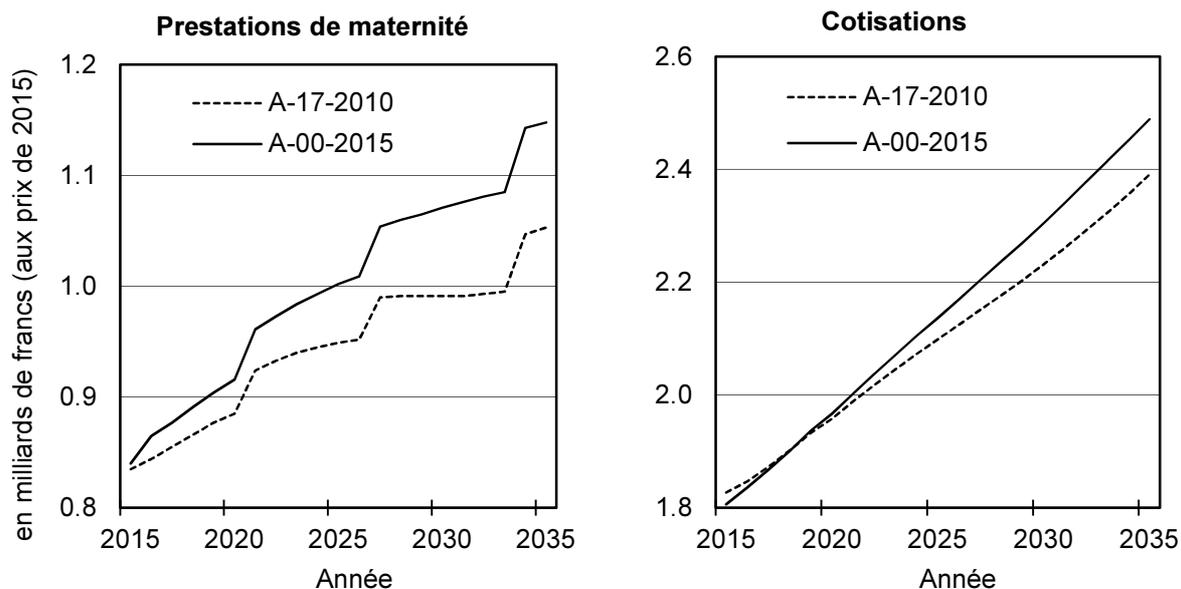
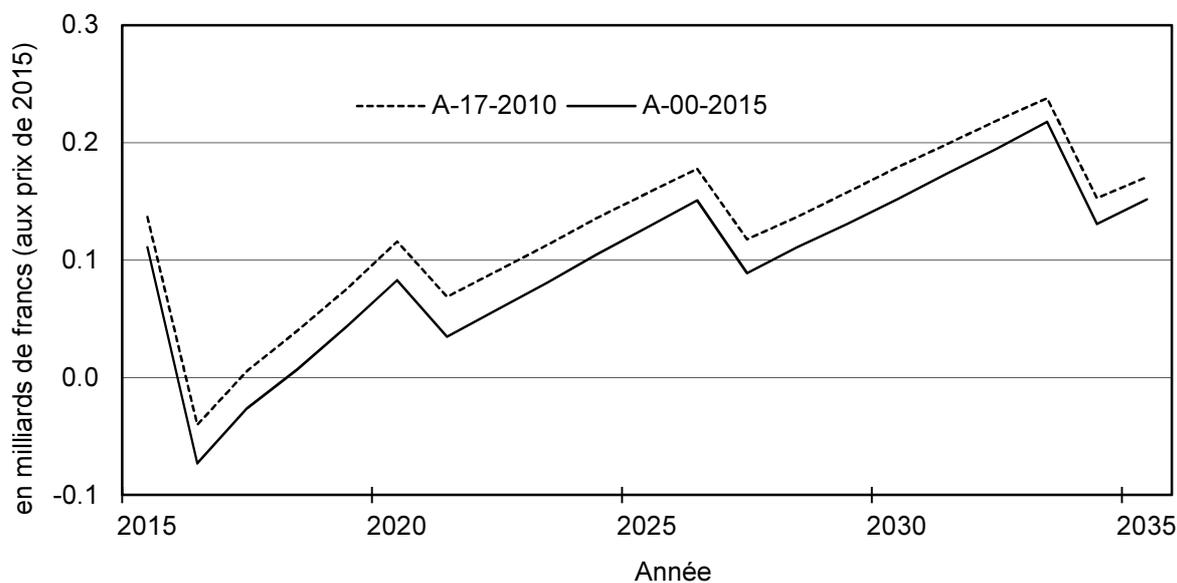


Figure 17 : Résultat de répartition du régime des APG



4 Annexe – Comptes

Tableau 1 : Comptes de l'AVS

Régime actuel

Montants en millions de francs

aux prix de 2015

Année	Dépenses		Recettes		Confédération droit actuel	Total	Résultat de répartition		Compte de capital de l'AVS			sans dettes de l'AI		Indice du taux de remplacement	
	Droit en vigueur	Total	Cotisations et recours	TVA ¹⁾			En pts. prop. de TVA	Intérêts des placements	Variation annuelle	Etat à la fin de l'année	en % des dépenses	en % des dépenses	1980=100	dépenses en % de la masse salariale AVS	
2014	40 866	40 866	29 948	2 323	8 275	40 546	- 320	-0.1	2 027	1 707	44 788	110	78	91.2	11.3
2015	41 797	41 797	30 222	2 329	8 456	41 007	- 790	-0.3	384	- 406	44 382	106	77	90.8	11.5
2016	42 540	42 540	30 620	2 382	8 601	41 603	- 937	-0.3	581	- 355	43 895	103	77	90.0	11.5
2017	43 165	43 165	31 064	2 426	8 722	42 212	- 953	-0.3	784	- 170	43 463	101	78	90.0	11.5
2018	43 687	43 687	31 554	2 495	8 821	42 870	- 817	-0.3	941	124	43 242	99	77	89.4	11.5
2019	44 719	44 719	32 079	2 534	9 021	43 634	-1 085	-0.4	982	- 103	42 711	96	75	89.5	11.6
2020	45 240	45 240	32 589	2 569	9 123	44 281	- 959	-0.3	969	11	42 299	93	75	88.1	11.5
2021	47 168	47 168	33 188	2 616	9 503	45 307	-1 861	-0.6	943	- 918	40 962	87	70	89.2	11.8
2022	47 774	47 774	33 753	2 661	9 624	46 038	-1 736	-0.5	908	- 828	39 729	83	69	87.6	11.8
2023	49 800	49 800	34 307	2 705	10 023	47 035	-2 765	-0.8	858	-1 907	37 429	75	63	88.4	12.1
2024	50 512	50 512	34 863	2 749	10 164	47 776	-2 736	-0.8	796	-1 940	35 118	70	60	86.7	12.0
2025	53 052	53 052	35 409	2 792	10 664	48 865	-4 187	-1.2	709	-3 478	31 293	59	52	87.8	12.4
2026	53 858	53 858	35 959	2 835	10 824	49 618	-4 240	-1.2	601	-3 639	27 344	51	47	86.2	12.4
2027	56 386	56 386	36 497	2 878	11 320	50 695	-5 691	-1.6	468	-5 223	21 850	39	37	87.2	12.8
2028	57 326	57 326	37 046	2 921	11 507	51 474	-5 852	-1.7	313	-5 539	16 094	28	28	85.6	12.8
2029	60 023	60 023	37 610	2 966	12 036	52 612	-7 411	-2.1	117	-7 294	8 641	14	14	86.5	13.2
2030	60 926	60 926	38 188	3 011	12 216	53 415	-7 511	-2.1	- 109	-7 620	936	2	2	84.9	13.2
2031	63 517	63 517	38 788	3 059	12 726	54 573	-8 944	-2.4						85.7	13.6
2032	64 192	64 192	39 389	3 106	12 859	55 354	-8 838	-2.4						84.2	13.5
2033	66 822	66 822	40 005	3 155	13 377	56 537	-10 285	-2.7						85.2	13.9
2034	67 328	67 328	40 620	3 203	13 479	57 302	-10 026	-2.6						83.6	13.8
2035	69 798	69 798	41 235	3 252	13 965	58 452	-11 346	-2.9						84.6	14.1

Décompte 2014 - scénario A-00-2015 OFS

Hypothèses concernant l'évolution économique en %:

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	dès 2021
Indice des salaires (ISS)	0.9	0.0	0.7	1.2	1.6	1.6	1.9
Changement structurel	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Renchérissement	-1.0	0.3	0.6	0.8	1.0	1.0	1.0

1) 1,0 point (proportionnel) ; part de l'assurance 83 %,
part de la Confédération 17 %

Adaptation des rentes tous les deux ans

OFAS / Version 2 / 22.06.2015

Tableau 2 : Comptes de l'AI
Régime actuel

Montants en millions de francs

aux prix de 2015

Année	Dépenses		Recettes						Résultat de répartition	Compte de capital de l'AI						
	Système actuel	Intérêts sur la dette	Total	Cotisations et recours	TVA 1)	Confédération	Part Conf.	Part Conf. intérêts sur la dette 2)		Total	Produits des placements	Variation annuelle	Réduction annuelle de la dette 3)	Etat à la fin de l'année	Dette envers le Fonds AVS	Liquidités en % des dépenses
2014	8 979	275	9 254	5 072	1 119	3 576	38.6	172	9 939	685	238	922	922	5 000	-12 843	48.8
2015	8 972	257	9 229	5 117	1 122	3 565	38.6	160	9 964	735	22	757	758	5 000	-12 086	49.0
2016	9 000	241	9 241	5 183	1 147	3 608	39.0	150	10 088	847	80	927	927	4 985	-11 122	48.7
2017	8 926	221	9 148	5 257	1 169	3 686	40.3	138	10 250	1 102	117	1 219	1 219	4 955	-9 835	49.0
2018	8 850	195	9 045	5 338	254	3 747	41.4		9 339	294	114	408	329	4 995	-9 427	50.0
2019	8 844	187	9 031	5 425		3 804	42.1		9 229	198	122	320	279	4 987	-9 055	50.0
2020	8 762	179	8 941	5 510		3 849	43.0		9 359	418	123	541	541	4 937	-8 425	50.0
2021	8 856	167	9 023	5 611		3 910	43.3		9 521	498	123	621	528	4 981	-7 815	50.0
2022	8 794	155	8 949	5 704		3 959	44.2		9 663	714	127	841	832	4 941	-6 903	50.0
2023	8 885	137	9 022	5 798		4 009	44.4		9 807	785	125	910	821	4 981	-6 013	50.0
2024	8 825	119	8 944	5 890		4 059	45.4		9 949	1 005	130	1 135	1 128	4 938	-4 825	50.0
2025	8 938	96	9 034	5 983		4 107	45.5		10 090	1 056	128	1 184	1 086	4 988	-3 691	50.0
2026	8 883	73	8 956	6 074		4 156	46.4		10 230	1 274	133	1 407	1 401	4 945	-2 255	50.0
2027	8 981	45	9 026	6 165		4 203	46.6		10 368	1 342	131	1 473	1 385	4 984	- 847	50.0
2028	8 915	17	8 932	6 256		4 251	47.6		10 507	1 575	135	1 710	838	5 806	0	59.8
2029	9 013	0	9 013	6 351		4 300	47.7		10 651	1 638	160	1 798	0	7 547	0	78.5
2030	8 956	0	8 956	6 447		4 347	48.5		10 794	1 838	215	2 053	0	9 525	0	101.1
2031	9 061	0	9 061	6 548		4 403	48.6		10 951	1 890	276	2 166	0	11 597	0	122.8
2032	9 021	0	9 021	6 648		4 452	49.4		11 100	2 079	339	2 418	0	13 900	0	148.9
2033	9 156	0	9 156	6 752		4 505	49.2		11 257	2 101	409	2 510	0	16 272	0	172.5
2034	9 134	0	9 134	6 855		4 558	49.9		11 413	2 279	482	2 761	0	18 872	0	201.4
2035	9 283	0	9 283	6 959		4 611	49.7		11 570	2 287	561	2 848	0	21 533	0	226.8

Décompte 2014 - scénario A-00-2015 OFS

Hypothèses concernant l'évolution économique en %:

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	dès 2021
Salaires nominaux	0.9	0.0	0.7	1.2	1.6	1.6	1.9
Structure	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Prix	-1.0	0.3	0.6	0.8	1.0	1.0	1.0

1) 2011-2017: relèvement de la TVA (proportionnel) de 0,4 point

2) 2011-2017: intérêts supplémentaires (37.7% se trouvent dans la contribution ordinaire; dans cette colonne 62.3%)

3) Réduction annuelle de la dette si le compte de capital de l'AI dépasse 5 milliards de francs (nominal); les liquidités dépassent 50% des dépenses

Adaptation des rentes tous les deux ans

OFAS / Version 2 / 22.06.2015

Titel des Berichtes

Tableau 3 : Comptes du régime des APG

Régime actuel avec réforme de l'armée

Montants en millions de francs

aux prix de 2015

Année	Dépenses				Recettes		Résultat de répartition	Compte de capital de l'APG					
	Service	Taux salarial d'équilibre	Maternité	Taux salarial d'équilibre	Total	Cotisations 1)		Total	Produits des placements	Variation annuelle	Etat fin de l'année	Liquidités	Liquidités en % des dépenses
2014	847	0.24	821	0.23	1 668	1 790	1 790	122	48	169	968	786	47
2015	855	0.24	840	0.23	1 695	1 806	1 806	111	4	115	1 083	899	53
2016	855	0.23	865	0.24	1 720	1 647	1 647	- 73	15	- 58	1 022	857	50
2017	820	0.22	877	0.24	1 697	1 671	1 671	- 26	22	- 4	1 011	844	50
2018	799	0.21	891	0.24	1 690	1 697	1 697	7	24	31	1 035	865	51
2019	778	0.20	904	0.24	1 682	1 726	1 726	44	26	70	1 095	922	55
2020	754	0.19	916	0.24	1 670	1 753	1 753	83	29	112	1 196	1 020	61
2021	789	0.20	961	0.24	1 750	1 785	1 785	35	31	66	1 250	1 072	61
2022	785	0.19	973	0.24	1 758	1 816	1 816	58	33	91	1 329	1 147	65
2023	780	0.19	984	0.24	1 764	1 845	1 845	81	35	116	1 432	1 247	71
2024	777	0.19	993	0.24	1 770	1 875	1 875	105	39	144	1 561	1 374	78
2025	775	0.18	1 002	0.24	1 777	1 905	1 905	128	43	171	1 717	1 526	86
2026	774	0.18	1 009	0.23	1 783	1 934	1 934	151	48	199	1 899	1 705	96
2027	820	0.19	1 054	0.24	1 874	1 963	1 963	89	52	141	2 021	1 824	97
2028	822	0.19	1 060	0.24	1 882	1 993	1 993	111	56	167	2 168	1 968	105
2029	827	0.18	1 065	0.24	1 892	2 023	2 023	131	60	191	2 337	2 135	113
2030	831	0.18	1 071	0.23	1 902	2 054	2 054	152	66	218	2 532	2 327	122
2031	837	0.18	1 076	0.23	1 913	2 087	2 087	174	72	246	2 753	2 545	133
2032	843	0.18	1 081	0.23	1 924	2 119	2 119	195	79	274	3 001	2 789	145
2033	849	0.18	1 085	0.23	1 934	2 152	2 152	218	86	304	3 274	3 059	158
2034	911	0.19	1 143	0.24	2 054	2 185	2 185	131	93	224	3 466	3 247	158
2035	918	0.19	1 148	0.23	2 066	2 218	2 218	152	99	251	3 683	3 461	168

Décompte 2014 - scénario A-00-2015 OFS

Hypothèses concernant l'évolution économique en %:

1) taux des cotisations APG dès 2011: 0,5%; dès 2016: 0,45%

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	dès 2021
Salaires nominaux	0.9	0.0	0.7	1.2	1.6	1.6	1.9
Structure	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Prix	-1.0	0.3	0.6	0.8	1.0	1.0	1.0

OFAS / Version 3 / 02.09.2015